
**Direction du Management des
Risques et des Assurances Groupe**

NOTE INTERNE

Département Assurances Groupe



De : Nathalie Clerc

à : Correspondants désignés du Département Assurances Groupe sur sites et DRH Holding et Branches

Le : 12 novembre 2015

Objet : Police Flotte Automobile n°05000029-14114 - Procédure à suivre en cas de sinistre

La police Flotte Automobile souscrite auprès d'HDI Gerling en janvier 2015 est reconduite en 2016 à des conditions identiques.

Cette police couvre les véhicules de fonction, de sociétés et tous les engins immatriculés déclarés à l'assureur et rattachés aux entités juridiques suivantes :

- AD TAF
- Aubert et Duval
- Brown Europe
- Comilog Dunkerque
- Eramet Alliages
- Eramet Comilog Manganèse
- Eramet Ingénierie
- Eramet Research
- Eramet SA (dont l'établissement de Sandouville)
- Erasteel (dont Erasteel Paris et Commentry)
- Erasteel Champagnole
- Eurotungstène Poudres
- Interforge
- Supa
- Ukad
- Valdi

Les véhicules de fonction ou de sociétés bénéficient également d'une garantie assistance.

Vous trouverez en annexe les procédures à suivre en cas de sinistre pour chaque type de véhicule couvert.

A noter toutefois que la présente note ne s'applique pas aux véhicules de fonction gérés depuis le siège d'Eramet par Mme Lysiane BERTHIER, chaque intéressé se voyant remettre en même temps que le véhicule un document intitulé « Règles de mise à disposition d'un véhicule ».

Bien cordialement

Nathalie Clerc
Chef du Département Assurances Groupe

POLICE FLOTTE AUTOMOBILE

VEHICULES DE FONCTION OU DE SOCIETES (inférieurs à 3T5)

PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE SINISTRE
Années 2015 et 2016

Assureur :

HDI-Gerling
Tour Opus 12
77, Esplanade du Général De Gaulle
92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX

N° de contrat :

05000029-14114

Correspondant en cas de sinistre :

Cabinet BESSE
46 bis rue des Hauts Pavés
BP 80 205
44 002 NANTES CEDEX 01

Mme Françoise FRANCOIS
Tél : 02 40 41 13 67
Email : flotteauto@besse.fr

QUE FAIRE EN CAS DE :
Accident de la circulation, Incendie, explosion, Catastrophes naturelles

1. Compléter un constat amiable
Y compris en cas d'accident sans tiers, d'incendie ou lors d'un accident dans lequel un procès-verbal de Police ou de Gendarmerie est établi
2. Joindre au constat amiable : Les coordonnées du garage où le véhicule sera réparé
3. Adresser le tout au Cabinet Bessé à l'attention de Mme Françoise FRANCOIS

QUE FAIRE EN CAS DE : vol ou tentative de vol

1. Déclarer le vol ou la tentative de vol à la Gendarmerie ou au Commissariat police,
2. Informer par mail Mme Françoise FRANCOIS et lui adresser par courrier l'original du récépissé de déclaration de vol et du dépôt de plainte remis par la police ou la gendarmerie

QUE FAIRE EN CAS DE : Bris de glace

1. Informer par mail Mme Françoise FRANCOIS,
2. Se rendre chez le partenaire CARGLASS, en précisant les coordonnées de la police d'assurance et de Mme Françoise FRANCOIS, la facture lui sera adressée directement par CARGLASS

QUE FAIRE EN CAS DE : Panne ou de sinistre nécessitant un remorquage (hors autoroute)

Contacteur EUROP ASSISTANCE (police n°463334) au N° 01.41.85.86.72

POLICE FLOTTE AUTOMOBILE

VEHICULES SUPERIEURS A 3T5

PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE SINISTRE
Années 2015 et 2016

Assureur :

HDI-Gerling
Tour Opus 12
77, Esplanade du Général De Gaulle
92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX

N° de contrat :

05000029-14114

Correspondant en cas de sinistre :

Cabinet BESSE
46 bis rue des Hauts Pavés
BP 80 205
44 002 NANTES CEDEX 01

Mme Françoise FRANCOIS
Tél : 02 40 41 13 67
Email : flotteauto@besse.fr

QUE FAIRE EN CAS DE :

Accident de la circulation, Incendie, explosion, Catastrophes naturelles

1. Compléter un constat amiable
Y compris en cas d'accident sans tiers, d'incendie ou lors d'un accident dans lequel un procès-verbal de Police ou de Gendarmerie est établi
2. Joindre au constat amiable : Les coordonnées du garage où le véhicule sera réparé
3. Adresser le tout au Cabinet Bessé à l'attention de Mme Françoise FRANCOIS

QUE FAIRE EN CAS DE : vol ou tentative de vol

1. Déclarer le vol ou la tentative de vol à la Gendarmerie ou au Commissariat police,
2. Informer par mail Mme Françoise FRANCOIS et lui adresser par courrier l'original du récépissé de déclaration de vol et du dépôt de plainte remis par la police ou la gendarmerie

QUE FAIRE EN CAS DE : Bris de glace

1. Informer par mail Mme Françoise FRANCOIS,
2. Se rendre chez le partenaire CARGLASS, en précisant les coordonnées de la police d'assurance et de Mme Françoise FRANCOIS, la facture lui sera adressée directement par CARGLASS

POLICE FLOTTE AUTOMOBILE

ENGINS

PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE SINISTRE
Années 2015 et 2016

Assureur :

HDI-Gerling
Tour Opus 12
77, Esplanade du Général De Gaulle
92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX

N° de contrat :

05000029-14114

Correspondant en cas de sinistre :

Cabinet BESSE
46 bis rue des Hauts Pavés
BP 80 205
44 002 NANTES CEDEX 01

Mme Françoise FRANCOIS
Tél : 02 40 41 13 67
Email : flotteauto@besse.fr

QUE FAIRE EN CAS DE :

**Accident de la circulation, Incendie, Explosion, Catastrophes naturelles,
Dommages causés aux tiers par les engins en fonctionnement « outil »**

1. Compléter un constat amiable
Y compris en cas d'accident sans tiers, d'incendie ou lors d'un accident dans lequel un procès-verbal de Police ou de Gendarmerie est établi
2. Joindre au constat amiable : Les coordonnées du garage où le véhicule sera réparé
3. Adresser le tout au Cabinet Bessé à l'attention de Mme Françoise FRANCOIS

QUE FAIRE EN CAS DE : vol ou tentative de vol

1. Déclarer le vol ou la tentative de vol à la Gendarmerie ou au Commissariat police,
2. Informer par mail Mme Françoise FRANCOIS et lui adresser par courrier l'original du récépissé de déclaration de vol et du dépôt de plainte remis par la police ou la gendarmerie